



ECHIROLLES, le 27 janvier 2010



Monsieur le Président de la Chambre  
Régionale des Comptes  
241, rue Garibaldi  
BP 3108  
69398 LYON Cedex 03

**A l'attention de Monsieur Bonnelle,  
Premier Conseiller**

Affaire suivie par : Jean-Michel EVIN  
Directeur Général des Services  
☎ : 04.76.20.64.59

V/Réf : Votre lettre n°2882 reçue le 28 décembre 2009  
N/Réf : JME/MD-2010.02

**Envoi recommandé avec accusé réception**

**OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives conformément à  
l'article L.243-5 du code des juridictions financières**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes concernant l'examen de la gestion de la Ville d'Echirolles pour les exercices 2003 et suivants.

Comme vous me l'indiquez, je souhaite rédiger une réponse afin d'accompagner ce rapport lors de sa communication publique. Celle-ci reprend pour une large partie les arguments évoqués lors de notre contribution au rapport d'observations provisoires du 22 avril 2009.

**Concernant tout d'abord la partie financière du rapport d'observations définitives**, je note que la Chambre Régionale des Comptes a constaté les mesures mises en œuvre par la commune dans le cadre de la tenue de sa comptabilité tant sur la question du rattachement des charges et des produits à l'exercice que celle de la comptabilité d'engagement et le suivi de la dépense. Je vous confirme que le processus de travail engagé sera mené à terme dans les meilleurs délais.

Les remarques sur la situation financière de la commune appellent de ma part les précisions suivantes :

À propos de l'évolution des recettes de fonctionnement, il est utile de rappeler qu'une part importante des recettes, que la commune ne maîtrise pas, progresse plus faiblement que l'inflation, à savoir les concours financiers versés par l'Etat et les reversements de fiscalité opérés par la communauté d'agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

La Chambre sous estime par ailleurs deux éléments essentiels concernant l'évolution, certes importante, mais contrainte du produit de la fiscalité que sont, d'une part, l'exonération totale ou partielle d'un bon nombre de ménages liée aux importants logements sociaux présents en centre-ville et, d'autre part, les gisements encore inexploités de fiscalité malgré un travail d'optimisation réalisé par la commune.

La Chambre appelle enfin la commune d'Echirolles à tenir compte du prélèvement fiscal opéré par les autres collectivités, en particulier par la communauté d'agglomération qui a institué la fiscalité additionnelle sur les ménages. Dans la mesure où la commune n'a pas le pouvoir de contraindre les décisions fiscales des autres niveaux de collectivités et que, par ailleurs, ces décisions n'ont pas nécessairement pour contrepartie une diminution de ses charges, elle ne saurait apporter seule des réponses à la question de la coordination des politiques fiscales.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement, la Chambre a pris acte des efforts de gestion réalisés sur les charges à caractère général. Ce travail a été poursuivi lors de la préparation du budget 2010 avec pour résultat notamment une faible progression des frais de gestion, fruit d'un travail significatif de recherche de marges de manœuvre.

Sur la question de la formation de l'autofinancement, il convient de relever que non seulement les soldes d'épargne de la commune d'Echirolles se sont améliorés en 2008, mais qu'ils rattrapent la moyenne des communes de même strate. Cette évolution contredit le constat de la Chambre selon lequel « *ces chiffres sont nettement plus faibles que la moyenne nationale* ».

Concernant le financement des investissements, la Chambre insiste sur le coût élevé des différents investissements, sans préciser pour autant leur importance pour la commune (réel projet d'urbanisation avec la création d'un centre ville) et ses habitants (réponse à des besoins sociaux principalement avec la construction de la MAPAD, d'un gymnase, d'un groupe scolaire).

J'insiste tout d'abord sur le fait que ces investissements auront des conséquences à long terme sur le territoire, en termes de population (plus grande mixité sociale), financiers (nouvelles ressources fiscales) et d'urbanisation (développement et attractivité). Les équipements réalisés ont un caractère structurant et ont pour vocation de transformer durablement la ville. Il n'est donc pas anormal que ces investissements engagent financièrement la ville et ses habitants, à travers la dette contractée, sur une période relativement longue. Il s'agit là d'une forme de solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, je tiens à préciser que l'emprunt n'a pas été le mode de financement principal car les recettes propres et définitives ont en effet été supérieures aux recettes d'emprunt sur la période.

Enfin, il convient de considérer cet effort d'investissement fourni par la commune comme exceptionnel et ponctuel. Nos dépenses d'équipement ont ainsi considérablement diminué sur les derniers exercices. Depuis 2007, leur montant est d'ailleurs inférieur à la moyenne

naïonale et la tendance s'est poursuivie sur l'exercice 2009. La Ville en a profité pour se désendetter en 2008 et 2009, les emprunts souscrits étant inférieurs aux remboursements.

Sur la question de la charge de la dette et du report d'une forte partie de l'effort de remboursement de la dette, les remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur l'endettement de la commune sont contredites par les chiffres de l'exercice 2008. Ceux-ci témoignent en effet d'une amélioration très nette de 122 % à 113 % pour le taux d'endettement passant ainsi au-dessous des seuils d'alerte et de 20,2 ans à 15,6 ans pour le délai structurel de remboursement de l'encours. En 2009, malgré la contraction de sa capacité d'autofinancement, la commune a continué de se désendetter avec un encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 63 855 501 €.

Concernant la durée des emprunts récents, il convient de souligner que les emprunts contractés ont permis de financer des projets massifs et structurants, dont la durée de vie dépasse de très loin celle de l'encours de dette.

A propos des emprunts structurés souscrits par la commune, je note que la Chambre a largement nuancé son propos suite aux explications fournies lors de la procédure d'enquête. Cela témoigne de la maîtrise dont la commune a su faire preuve lors de l'utilisation de ces produits grâce à une gestion active de sa dette.

En conclusion de la partie financière du rapport d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes émet des doutes sur la capacité de la commune à redresser la situation. Or, comme le démontrent les résultats des deux derniers exercices, la commune peut tout à fait se désendetter dans le cadre d'une politique d'investissement raisonnée.

**Concernant ensuite la partie sur le logement social**, je note que les quelques rectifications relevées par la commune ont été prises en compte par la Chambre. Je souhaite toutefois apporter une précision s'agissant de l'évolution du projet de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Village Sud et plus particulièrement sur les enjeux fonciers.

La Chambre laisse entendre que la Ville a changé d'avis concernant la gestion des parcelles situées de part et d'autre de la nouvelle rue Clément Ader.

Celles-ci ont en effet été redécoupées dans une logique d'optimisation foncière dans les dernières versions du plan-programme du projet. Toutefois, si le principe de non-contiguïté n'est plus assuré pour quelques parcelles, des perméabilités ont été maintenues. Cette nouvelle configuration, conforme aux principes généraux du projet, ne remet en rien en cause la volonté de la ville de conserver une maîtrise des sols.

**Concernant la partie relative au développement durable**, je tiens à réaffirmer l'importance des questions environnementales pour Echirrolles.

Engagée depuis 2000 dans une démarche de développement durable, la Ville en a aujourd'hui fait une de ses politiques structurantes pour son territoire. De nombreuses actions ont été menées, nous entraînant parfois sur des terrains innovants ce qui explique pour partie les « erreurs » ou « approximations » sévèrement pointées par la Chambre.

Parmi les projets en cours, peuvent être cités l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) qui est une démarche expérimentale sur les quartiers Ouest où nous encourageons les propriétaires à faire des travaux d'économies d'énergie mais

aussi la réhabilitation de notre patrimoine bâti et l'affichage DISPLAY sur nos bâtiments qui permet l'information et la sensibilisation des usagers.

S'agissant du développement du chauffage urbain, nous sommes convaincus que ce choix est pertinent pour les habitants tout particulièrement au vu du contexte énergétique actuel et à venir. En outre, la récente reconnaissance du chauffage urbain de l'agglomération en tant "qu'énergie renouvelable" nous conforte dans ce choix à la fois d'un point de vue financier (passage d'une TVA de 19,6% à 5,5%) mais également d'un point de vue environnemental.

**Concernant enfin les opérations d'investissement et la commande publique,** je confirme la volonté de la commune de veiller à la sécurité juridique de ses procédures de marchés publics tout en mettant en place une démarche active de recherche des meilleurs fournisseurs afin d'optimiser chaque dépense et chaque investissement.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,

Renzo SULLI

